

ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE **TERMITES** DANS LE BATIMENT

Numéro de dossier : D26108_te1_lot033
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 - Février 2016
Date du repérage : 13/04/2026

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Hauts-de-Seine**

Adresse : **93, boulevard Rodin**

Commune : **92130 ISSY LES MOULINEAUX**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

..... **Appartement situé au 6^{ème} Etage, Lot numéro 33 – Parkings 69 et 70 situés au 1^{er} Etage
Lots numéros 258 et 259 – Cave 95 située au Sous-sol, Lot numéro 93
Section cadastrale AJ, Parcelles n° 154, 239, 256, 258, 261, 297, 316, 317, 319 et 322**

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

Présence de traitements antérieurs contre les termites

Présence de termites dans le bâtiment

Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006

Documents fournis:

..... **Néant**

Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :

..... **Habitation (partie privative d'immeuble)**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :

..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral.**

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom :

Adresse :

Si le client n'est pas le dc

Qualité du donneur d'ord

Nom et prénom : **Maitre Florence BERNARD-FERTIER**

Adresse : **2, avenue Jean Jaurès
92130 ISSY LES MOULINEAUX**

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :

Raison sociale et nom de l'entreprise : **BARRERE-DUFAU**

Adresse : **147, avenue Paul Doumer
92500 RUEIL-MALMAISON**

Numéro SIRET : **38112801600023**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **MMA IARD**

Numéro de police et date de validité : **118 263 431 - 31/12/2026**

Certification de compétence **CPDI0355** délivrée par : **I.Cert**, le **15/11/2022**

D. - Identification des bâtiments et parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

6^{ème} étage - Entrée,
6^{ème} étage - Cuisine,
6^{ème} étage - Séjour,
6^{ème} étage - Chambre 1,
6^{ème} étage - Chambre 2,
6^{ème} étage - Dégagement,
6^{ème} étage - Salle de bain,

6^{ème} étage - Salle d'eau,
6^{ème} étage - Wc 1,
6^{ème} étage - Wc 2,
6^{ème} étage - Balcon,
1^{er} étage - Parking 69,
1^{er} étage - Parking 70,
Sous-Sol - Cave 95

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
6^{ème} étage		
Entrée	Sol - Parquet bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bâti Portes en métal	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Carrelage, peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bâti Fenêtre en pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bâti Porte en métal	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Parquet bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bâti Fenêtres en pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bâti Portes en métal	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bâti Fenêtre en pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bâti Porte en métal	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bâti Fenêtre en pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bâti Porte en métal	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bâti Portes en métal	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Carrelage, peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bâti Porte en métal	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Carrelage, peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Porte - Bâti Porte en métal	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Carrelage, peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bâti Porte en métal	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Carrelage, peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bâti Porte en métal	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Balcon	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit, peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton, peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1^{er} étage		
Parking 69	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton, peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Parking 70	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton, peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Sous-Sol		
Cave 95	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton, parpaings, peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Flocage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bâti Porte en métal	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mэрle sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mэрle.

Article L126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant	-	

Note 1 : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Maître BRESSAND (Commissaire de justice)

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J. - VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE***

Visite effectuée le **13/04/2026**.

Fait à **RUEIL-MALMAISON**, le **15/04/2026**

Pa



Signature du représentant :

ISSY-LES MOULINEAUX

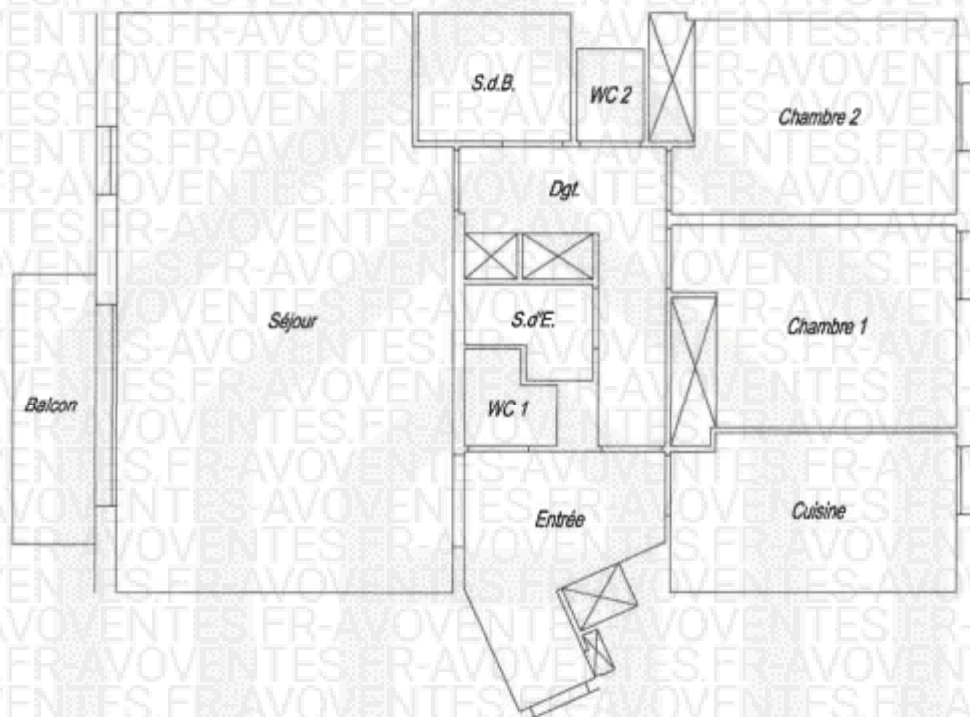
Département des Hauts-de-Seine

93, boulevard Rodin

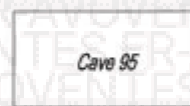
SCHEMA

Lots n°33, 93, 258 et 259

6ème Etage



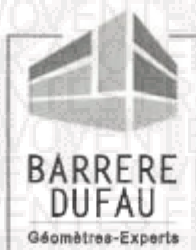
Sous-sol



1er Etage

Parking 70

Parking 69

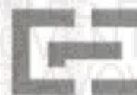


Anciennement Stéf. Azimuth Topo, S.C.P.B. BARRERE et Cabinet JUNGUENE

147, avenue Paul Doumer, 92500 Rueil-Malmaison

Tél: 01.47.51.06.78

E-mail: expert@barrere-dufau.fr



CONSEILLER VALORISER GARANTIR

13 Avril 2026

D26108_te1_lot033

